

Sujet : Tr: Tr: Ile aux pies (nfc_2020_025)

De : CLAIR Jean-Luc (Chef d'Unité aménagement) - DDTM 56/SUH/UA <jean-luc.clair@morbihan.gouv.fr>

Date : 05/02/2020 à 14:35

Pour : mairie.st.vincent.sur.oust@wanadoo.fr

Copie à : Charlotte LE TALOUR <c.letalour@eolurba.fr>

Bonjour,

Pris par des engagements de toute dernière minute et qui m'ont détourné de la réunion PPA à laquelle nous avions prévus initialement d'assister, je vous prie de trouver, ci-dessous, notre contribution écrite. Celle-ci pourra utilement être intégrée au compte rendu de cette réunion.

Ce dossier pourrait plus justement et utilement s'appeler "régularisation" administrative en site classé loi 1930 et en site Natura 2000 ou proximité très immédiate. Ce détail n'en est pas un puisque la justification du projet se borne à mettre en avant que cela existe et qu'il n'y a pas d'enjeu (pas de travail de prospection sur le site en terme d'espèces, habitats). S'agissant d'un dossier en site classé + intervention PLU, le dossier devrait contenir une vraie évaluation des incidences Natura 2000 et une vraie évaluation environnementale en cherchant à connaître la richesse du site tel qu'il était en 2007/2008 et à analyser objectivement les effets des différents aménagements intervenus depuis.

L'année d'approbation du Docob (2008), il n'y avait qu'un restaurant et un centre de location de canoés. Les activités d'escalades, de location « flamants roses à pédales », de bateaux électriques et paddles, tirs à l'arc, etc. n'ont jamais été examinées au regard du cadre réglementaire et des enjeux de paysage et de biodiversité. A notre connaissance aucune EIN 2000 n'a été établie pour l'exercice des activités installées depuis la validation du Docob.

En terme d'enjeu biodiversité, la loutre d'Europe fréquente les berges de l'Oust, les chauves-souris utilisent le corridor de l'Oust pour se déplacer (perturbation potentielle des déplacements avec les éclairages nocturnes) et les affleurements rocheux et la lande boisée associée sont des milieux précieux pour de nombreuses espèces sauvages et sans doute notamment pour les rapaces nicheurs (faune, flore).

Le cadre (classement au titre du Paysage et site Natura 2000) devrait imposer plus encore qu'ailleurs une approche qualitative intégrant la sensibilité du milieu et la capacité d'accueil du secteur.

Très cordialement et avec toutes nos excuses

